

<b>2000 euros par foyer, vraiment ?</b>
---

Nous revenons sur les conséquences des propositions fiscales du candidat de l'Ump. Nicolas Sarkozy a avancé très tôt un certain nombre de propositions, ce qui nous conduit à en dresser une lecture critique. Selon lui, les propositions avancées permettraient de réduire les prélèvements obligatoires de 4 points, ce qui correspondait à « 2 000 euros rendus aux Français par foyer et par an ». Qu'en est-il réellement ?

**Les propositions fiscales du candidat de l'UMP sont les suivantes :**

- instauration d'un bouclier fiscal de 50 % comprenant, outre l'impôt sur le revenu, l'impôt de solidarité sur la fortune et les impôts locaux sur la résidence principale, la contribution sociale généralisée et la contribution au remboursement de la dette sociale,
- exonération des droits de succession pour 95 % des foyers,
- réduction d'impôt de solidarité sur la fortune plafonnée à 50.000 euros pour investissement dans une PME,
- déduction sans limite des intérêts d'emprunt pour achat d'une résidence principale,
- exonération de cotisations sociales (entreprises) et d'impôt sur le revenu (salariés) pour les heures supplémentaires,
- baisse de l'impôt des sociétés.

**Vers une augmentation de la TVA ?**

Nicolas Sarkozy reste cependant très discret sur l'augmentation de la TVA qu'il ne semble pas vouloir écarter puisqu'il a déclaré préférer « imposer la consommation plutôt que le travail ». On sait en effet que la TVA sociale est populaire dans son entourage. A ce stade, il faut d'ores et déjà préciser une chose. En déclarant vouloir imposer la consommation plutôt que le travail, le candidat de l'Ump sous-entend clairement que c'est la TVA, impôt sur la consommation, qui est préférée à l'impôt sur le revenu. Or, pour la grande majorité des contribuables, c'est le revenu du travail qui est l'unique source de revenus. La consommation s'effectue donc en dépensant les revenus du travail. Imposer la consommation par un impôt proportionnel revient donc à imposer les revenus du travail ce qui, pour les contribuables aux revenus modestes, peu ou pas imposables, revient à une augmentation de la charge fiscale. Le tour de passe-passe ne trompe pas. On rappellera les chiffres du Conseil économique et social : les 10 % des ménages les plus riches consacrent 3,4 % de leur revenu à la TVA, les 10 % les plus pauvres 8,1 %... Le but est ici très clair : il s'agit en réalité d'opérer un basculement des impôts directs progressifs, en principe les plus justes à condition qu'ils ne donnent pas lieu à de multiples niches fiscales (une réforme de l'impôt sur le revenu doit passer par la suppression de nombreuses niches, coûteuses et inefficaces), vers les impôts indirects et proportionnels. On retrouve là une vieille antienne libérale pour laquelle l'impôt ne peut être un instrument de redistribution et donc de correction des inégalités.

Au-delà de l'affichage des « 2000 euros par foyer en moyenne », qu'en est-il des réels bénéficiaires de ses propositions fiscales ?

<i>Mesures</i>	<i>Nombre ou qualité des contribuables concernées</i>	<i>Coût</i>
Bouclier fiscal à 50 %	Ménages : essentiellement des contribuables à l'ISF (100.000 à 300.000 au total)	1,8 à 2,3 milliards
Réduction ISF 50.000	Ménages soumis à l'ISF (450.000)	1 à 1,5 milliard
Exonération droits de succession	Ménages imposables soit 25 % des successions	
Déduction intérêts d'emprunt	Ménages accédants à la propriété (dans la limite de leur taux d'endettement...)	3 à 5 milliards d'euros
Exonération cotisations sociales heures sup.	Entreprises	Inconnu
Exonération impôt sur le revenu heures sup.	Ménages imposables soit 50 % des contribuables	inconnu
Impôt sur les sociétés : baisse à 20 %	Grandes entreprises au chiffre d'affaire supérieur à 7,63 millions d'euros	5 à 8 milliards d'euros

Toutes ces mesures ne peuvent être chiffrées plus précisément, mais on peut d'ores et déjà avancer qu'elles sont particulièrement ciblées. Pour la majorité des contribuables, aucune ne se traduira par une baisse d'impôt. Au contraire, du fait des transferts de compétences issus du mouvement de décentralisation, l'augmentation des impôts locaux se poursuivra (+ 3 à 4 % par an environ). Et encore n'a-t-on pas intégré ici une hausse potentielle de la TVA que certains souhaitent ardemment.

Les ménages sont les grands perdants de cette redistribution à l'envers. Un beau tour de passe-passe et une sacrée injustice si un tel projet était mis en œuvre...

***Concrètement, voici quelques profils de gagnants aux mesures avancées :***

- 75 % des successions ne sont pas imposables, donc pas concernées. Un enfant héritant de ses parents d'un patrimoine net imposable de 300.000 euros paie aujourd'hui 38.300 euros de droits de succession (un taux d'imposition légèrement supérieur à la moyenne observée en France, soit 10 %). Avec une exonération, il ne paierait plus rien.
- Un couple de salariés avec deux enfants déclarant 50.000 euros, redevable de 5.000 euros pour la taxe d'habitation et d'autant pour la taxe foncière, et disposant enfin d'un patrimoine taxable à l'ISF de 20 millions d'euros se verrait rembourser 188.808 euros au titre du bouclier fiscal actuellement, mais 279.515 euros avec le bouclier proposé.
- Un contribuable disposant d'un patrimoine imposable à l'ISF de 5,6 millions d'euros paie 49.135 euros d'ISF aujourd'hui, mais il pourrait ne rien payer s'il investissait dans une PME demain.
- Les petites entreprises, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 7,63 millions d'euros, ne seraient pas concernées par la baisse de l'IS car elles bénéficient (dans la limite de 38.120 euros il est vrai, le taux normal s'appliquant au-delà), d'un taux réduit (15 %). L'abaissement du taux normal à 20 % concernerait essentiellement les grandes entreprises.
- Quant aux classes moyennes et modestes qui ne sont concernées ni par l'ISF, ni par les droits de succession (mais qui subiront la franchise promise en matière de dépenses de santé), il ne leur resterait que l'espoir d'être imposable (50 % des foyers fiscaux) pour « espérer » faire des heures supplémentaires ou pouvoir déduire, dans la limite de leur taux d'endettement (mais là encore, mieux vaut gagner beaucoup pour profiter pleinement de cette mesure), les intérêts d'emprunt.
- Ces classes, qui forment l'immense majorité de la population, verraient cependant s'accroître leur taxe d'habitation (à raison de 3 à 4 % par an), en espérant que la TVA n'augmente pas...

2.000 euros ? En moyenne et en général peut-être, mais dans la réalité, c'est plusieurs dizaines voire centaines de milliers d'impôts en moins pour une minorité, et plusieurs dizaines ou centaines d'euros en plus pour les autres... La moyenne affichée masque l'absence d'équité et de justice sociale.